

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Métropole du Grand Paris et CDC Biodiversité annoncent les 7 lauréats de la 2^e édition de l'appel à projets « Nature 2050 – Métropole du Grand Paris »

Paris, le 21 octobre 2022 | Lors du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 21 octobre 2022, Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, et Antoinette GUHL, Vice-présidente déléguée à la nature en ville, à la biodiversité et à l'agriculture métropolitaine, ont annoncé les lauréats de la 2^e édition de l'appel à projets « Nature 2050 - Métropole du Grand Paris ».

« Non seulement les 7 projets lauréats bénéficieront d'une enveloppe doublée par rapport à la 1^{ère} édition de Nature 2050, mais le dispositif progresse également en termes d'accompagnement, avec un soutien accru de CDC Biodiversité aux côtés des porteurs de projets. Je me réjouis de ces nombreux projets qui deviennent une réalité et embellissent nos communes », a déclaré **Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris**.

« Le programme Nature 2050 repose sur des porteurs de projets locaux, l'implication des scientifiques et l'engagement exemplaire des élus métropolitains. Nous nous félicitons de l'engagement de la Métropole du Grand Paris, qui permet d'accompagner cette année encore les 7 lauréats de ce 2^e appel à projets », a déclaré **Marianne LOURADOUR, Directrice générale de CDC Biodiversité**.

■ 2^e édition de l'appel à projets « Nature 2050 – Métropole du Grand Paris » : 4 millions d'euros alloués par la Métropole du Grand Paris

En 2019, lors de la 1^{ère} édition, la Métropole du Grand Paris a apporté un soutien à hauteur de 1,9 millions d'euros, à 9 projets lauréats qui seront suivis jusqu'en 2050, et permettront de restaurer au total 15 hectares en faveur de la biodiversité et de l'adaptation aux conséquences du dérèglement climatique.

Parmi 20 dossiers reçus pour la 2^e édition, 11 projets ont été sélectionnés, pour un soutien total de 4 millions d'euros par la Métropole du Grand Paris : 7 lauréats bénéficieront d'une subvention, et 4 projets supplémentaires ont été retenus par les membres du jury pour obtenir une subvention sous réserve de compléments à apporter. Les projets lauréats sont portés par des communes et des territoires désireux d'agir en faveur de l'adaptation des espaces urbains au changement climatique et pour la préservation de la biodiversité (désimperméabilisations des sols, végétalisation, création d'espaces naturels, aménagements d'espaces de fraîcheur etc.).

■ Des solutions pour adapter le territoire métropolitain au changement climatique :

Le programme « Nature 2050 - Métropole du Grand Paris » vise plusieurs objectifs :

- **Préserver et restaurer la biodiversité** métropolitaine pour améliorer notre résilience collective face au dérèglement climatique ;
- Engager un processus de restauration écologique et de suivi de **long terme**, jusqu'en 2050 ;
- Favoriser une **démarche partenariale** avec tous les acteurs : entreprises, collectivités, associations et scientifiques ;
- **Agir en milieu urbain dense**, en particulier au sein des territoires carencés en espaces verts.

■ Les 7 lauréats de l'appel à projets « Nature 2050 Métropole du Grand Paris » subventionnés :

- Arcueil (94) : aménagement et végétalisation du Parc Erik Satie,
- Livry-Gargan (93) : aménagement des berges du Lac de Sévigné,
- Meudon (92) : végétalisation de la Place Tony de Graaf,
- Noisy-le-Grand (93) : désimperméabilisation et réaménagement de l'esplanade de la commune de Paris par la Société publique locale d'aménagement de rénovation et d'équipement (SOCAREN),
- Paris 20^e (75) : le bois de Charonne, réouverture et renaturation d'une portion de la Petite Ceinture,
- Plaine Commune (93) : valorisation et restauration des continuités écologiques des berges de Seine à Epinay-sur-Seine,
- Saint-Ouen (93) : création d'une éco-friche paysagère.



Livry-Gargan, aménagement du lac de Sévigné – Illustration non contractuelle.



Noisy-le-Grand, réaménagement de la place de la Commune de Paris – Illustration non contractuelle.

Les 4 projets supplémentaires retenus sous réserve de compléments à apporter :

- Créteil (94)/Créteil Habitat SEMIC : requalification de squares et parcs de la zone d'aménagement concerté de rénovation urbaine du Haut du Mont-Mesly,
- La Garenne-Colombes (92) : réhabilitation et végétalisation du cimetière,
- Sèvres (92)/Grand Paris Seine Ouest : création d'un bassin naturel et mise en place d'une gestion écologique du square Carrier Belleuse,
- Thiais (94) : création d'un jardin permacole et requalification du Parc André Malraux.

Le programme Nature 2050

Créé en 2016 par CDC Biodiversité, [le programme Nature 2050](#) est un programme d'action national porté par CDC Biodiversité et le Fonds Nature 2050. Il vise à renforcer l'adaptation des territoires au changement climatique, ainsi qu'à préserver et restaurer leur biodiversité par la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature, à horizon 2050. Le programme est financé par des acteurs économiques qui souhaitent agir au-delà de leurs obligations réglementaires pour l'adaptation des territoires aux conséquences du dérèglement climatique. Les 50 réalisations du programme en France métropolitaine et dans les Outre-Mer participent à l'atteinte des objectifs climatiques fixés en 2015 par la COP 21 (Accord de Paris sur le climat). La Métropole du Grand Paris a mobilisé au total 5,9 millions d'euros € dans le cadre du programme Nature 2050 *via* les deux appels à projets métropolitains.

À propos de CDC Biodiversité

Créée en 2008, CDC Biodiversité est une entreprise qui a pour objectif de concilier biodiversité et développement économique, au service de l'intérêt général. Entièrement dédiée à la biodiversité, cette filiale du Groupe CDC intervient sur trois axes : conseiller, mesurer et renaturer. Son expertise lui permet de conseiller et de former aux enjeux de biodiversité. Son outil *Global Biodiversity Score* mesure l'empreinte biodiversité des entreprises, des institutions financières et, à terme, mesurera celui des collectivités territoriales. Enfin, CDC Biodiversité met en œuvre et finance des actions concrètes de renaturation sur le long terme, visant la création de gains écologiques quantifiés par des solutions fondées sur la nature, avec différentes solutions et notamment son programme Nature 2050.

En savoir plus > www.cdc-biodiversite.fr



[Sur l'appel à projets MGP – Nature2050](#)

À propos de la Métropole du Grand Paris

La Métropole du Grand Paris est une intercommunalité, assise sur la zone dense urbaine continue, qui regroupe 131 communes. Créée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et renforcée par la loi du 7 août 2015 de nouvelle organisation territoriale de la république, elle a vu le jour le 1^{er} janvier 2016. La Métropole du Grand Paris exerce les compétences de développement et aménagement économique, social et culturel ; protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie ; aménagement de l'espace métropolitain ; politique locale de l'habitat et gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

En savoir plus > www.metropolegrandparis.fr



Contacts presse

CDC Biodiversité, Isabelle JULLIEN - 01 80 40 15 07 - isabelle.jullien@cdc-biodiversite.fr

Métropole du Grand Paris, Claire BOUCHER – 07 63 66 47 51 - presse@metropolegrandparis.fr